

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

01/2025 - 1



1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaïtella - 20200 Ville di Pietrabugno - Tél : 04.95.32.88.32, Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

Courriel : mairie@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : Contrat de concession de service public de type affermage, passé selon les dispositions des articles L1120-1 et suivants du code de la Commande publique, ainsi que des articles L.1411-1 et suivants du code général des Collectivités territoriales.

3 - OBJET : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR LA GESTION DU COMPLEXE SPORTIF SQUASH-TENNIS.

3.1 : Code CPV Principal : 92610000.

3.2 : Valeur Totale estimée : 479 319. 00 euros HT.

4 - DESCRIPTION : La présente consultation concerne la gestion du complexe sportif squash-tennis dans le cadre d'une convention de concession de service public par voie d'affermage dont le principe a été acté par délibération du conseil Municipal n° De- 100325-010 en date du 10 mars 2025. La présente procédure fait suite à une déclaration sans suite pour cause d'infructuosité. Le Concessionnaire a pour mission de gérer le service et d'exploiter les équipements mis à sa disposition par la Collectivité à ses risques et périls sous le contrôle de la Collectivité, dans un souci d'assurer la conservation du patrimoine du service et la qualité du service rendu aux usagers. Il est seul responsable de son fonctionnement. Le Concessionnaire devra : Assurer le fonctionnement du complexe sportif squash tennis, à savoir l'accueil et l'animation de l'équipement pour la durée de la présente concession de service public ; Mettre en œuvre ces activités conformément aux principes définis par la collectivité dans le cadre de sa politique sportive et maintenir les bâtiments mis à disposition en bon état de fonctionnement. Les biens sont mis à la disposition du concessionnaire, qui se rémunérera directement auprès des usagers.

La collectivité confiera au concessionnaire, à titre exclusif pour et dans le cadre du périmètre géographique précisés, la gestion par affermage du complexe sportif Squash-Tennis comprenant : Les droits exclusifs d'exploitation ; Les ouvrages mobiliers et immobiliers, matériels, équipements et agencements et leur renouvellement éventuel ; et de manière générale, l'ensemble des installations de nature mobilière ou immobilière affectées à l'exploitation du service. La mission confiée au Concessionnaire comprend notamment : L'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers ; les jours d'ouverture ; la gestion et l'exploitation complète du complexe ; la perception des recettes sur les usagers ; toutes mesures de promotion et de communication ; l'accueil et l'information du public ; la prise en charge de l'ensemble des tâches relatives à l'accueil et au renseignement des usagers du service ; l'accueil des scolaires, la mise en place d'activités individuelles ou collectives de sport de racket ; l'organisation des tournois de squash et de tennis, La mise en place d'une école de squash et de tennis, l'affichage et le respect du règlement intérieur; la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation ; la réalisation des travaux d'entretien, de maintenance préventive et de réparations courantes de l'ensemble des installations et des équipements ; le renouvellement des ouvrages et du matériel. Il pourra, dans le respect des règles édictées pour ce type d'équipement et en préservant le principe de service public, exploiter toute activité de services accessoires au service public délégué. Les missions et les obligations du futur concessionnaire sont détaillés dans les documents de la consultation.

5 - DUREE DU CONTRAT. 7 ans

6- CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

6.1 La qualité du service rendu aux usagers : 60 % appréciée au regard :

Du planning d'occupation des équipements par rapport aux catégories d'usagers, (usagers licencié, usagers non licenciés, usagers occasionnels, associations, écoles, Organisation de l'école de squash et de tennis et les conditions d'utilisation et la mise à disposition des équipements, Des conditions du partenariat associatif envisagé avec les associations sportives, L'amplitude des créneaux d'ouverture du complexe, La programmation de tournoi et projet sportif en relation ou sans relation avec les associations, Des moyens humains : Organigramme détaillé du personnel, Compétence et expérience du personnel, Les propositions d'évolutions des missions

6.2 Les conditions économiques et financières : 40 % appréciée au regard : La variété des tarifs proposés (squash - tennis - animations - tournoi - boissons - restauration, etc...), Tarifs proposés

pour l'accueil des enfants fréquentant l'ALSH (tennis), Compte prévisionnel d'exploitation, Fréquentation prévisionnelle.

7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

7.1 *Habilitation à exercer l'activité professionnelle* : se référer au document de consultation.

7.2 *Capacité économique et financière* : se référer au document de consultation.

7.3 *Capacité technique et professionnelle* : se référer au document de consultation.

8- ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur.

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno -Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32 - Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

10- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et les offres doivent être déposées par voie électronique sur ce même profil acheteur.

11 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au **7 mai 2025 - 12 h 00**.

Bon pour insertion,



Le Maire, Michel ROSSI